



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/A-monsieur-William-Amos-depute-federal-de-Pontiac>

À monsieur William Amos, député fédéral de Pontiac

- Communiqués - Événements -



Date de mise en ligne : vendredi 29 septembre 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Monsieur le député Amos,

En réponse à la lettre que voici : « Le député fédéral William Amos (Pontiac) est à l'écoute des préoccupations des citoyens concernant la proposition de gestion des déchets radioactifs à Chalk River - 21 septembre 2017 »

Nous pensons que le député de Pontiac, M. William Amos, a à la fois tort et raison.

1) il ne s'agit pas d'une installation de gestion des déchets radioactifs comme il en existe plusieurs au pays. Pour la première fois dans l'histoire canadienne, le promoteur parle plutôt de les "éliminer". Il a l'intention de les abandonner pour l'éternité à flanc de colline au milieu d'un marécage, comme s'ils allaient disparaître par magie une fois que le dépotoir se sera désagrégé sous l'action des radiations, de la chaleur, des intempéries et de l'érosion...ou des intrusions humaines, animales ou végétales.

2) Il ne s'agit pas de déchets à faible teneur radioactive puisque certains contenants seront tellement radioactifs et dangereux pour les humains qu'on devra les manipuler à l'aide d'équipements télécommandés.

Les critères d'acceptation des déchets soumis par le promoteur révèlent qu'il veut y enfouir des déchets assez radioactifs pour produire en permanence 2 000 watts de chaleur pour chaque mètre cube. Autant que 2 chaufferettes électriques !

De l'aveu du promoteur, certains déchets seront si radioactifs que leurs rayonnements détruiraient la membrane en plastique du dépotoir s'il ne les entourait pas d'un blindage en terre.

3) M. Amos a raison de dire que nous devons nous occuper des déchets radioactifs que le Gouvernement du Canada a accumulés à Chalk River et que "l'inaction n'est pas une option ».

Toutefois, il faut une vraie solution. Un système qui réduira réellement le risque pour les Canadiens. Or, personne n'a jamais démontré que ces déchets seront moins dangereux quand on les aura transférés dans le futur dépotoir. La Commission de sûreté nucléaire n'a même pas exigé cette démonstration minimale dans l'étude d'impact environnemental.

4) Le projet n'est pas "un système de gestion de classe mondiale". Ce projet de dépotoir radioactif serait au contraire un dangereux précédent à l'échelle internationale. Il ne répond pas aux critères de base de l'Association internationale de l'énergie atomique qui réserve les installations de ce genre, en surface, aux déchets de "très faible activité nucléaire". C'est une catégorie de déchets si inoffensive que le promoteur n'en fait même pas mention dans son analyse. En fait, le Gouvernement du Canada n'a jamais adopté aucune norme sur le stockage à très long terme des déchets radioactifs autres que le combustible nucléaire irradié. Le promoteur et la Commission de sûreté nucléaire ont l'entière discrétion d'agir à leur guise. C'est très inquiétant !

5) Quoi qu'il en soit, nous sommes avec M. Amos quand il demande aux Laboratoires nucléaires canadiens d'expliquer plus clairement « quelles autres solutions raisonnables ont été envisagées et étudiées et la raison pour laquelle ils ont opté pour cette dernière. »

Les signataires,

À monsieur William Amos, député fédéral de Pontiac

Gilles Provost - Journaliste scientifique à la retraite

Gordon Edwards, président - Regroupement pour la surveillance du nucléaire

Johanna Echlin, Jason Phelps, Elssa Martinez - Old Fort William Cottagers' Association

Lynn Jones - Ole Hendrickson - Concerned Citizens of Renfrew County and Area

Ginette Charbonneau, physicienne - Ralliement contre la pollution radioactive

Lucie Massé, coordonnatrice

Ralliement contre la pollution radioactive (RCPR)